



Modification des conditions de diplomabilité

Par **souriecette**, le **27/09/2009** à **16:49**

Bonjour,rnrnJe suis entrée dans une école d'ingénieurs en 2007. Depuis juillet 2009, le nouveau règlement intérieur stipule qu'un stage d'au moins 2 mois à l'étranger conditionne l'attribution du diplôme. Cette clause ne figurait pas dans l'ancien règlement (que j'ai signé en 2007). L'école affirme pourtant qu'elle est en droit de me refuser le diplôme si je n'effectue pas mon stage de fin d'étude à l'étranger. Est-ce légal ?